



Les membres du conseil municipal et le personnel de l'administration vous souhaitent une très bonne année. Des vœux de paix, de bonheur et d'amour en ce temps des Fêtes.

La municipalité à votre service

Mairesse

Marcella Davis-Gerrish

Conseiller, siège #1

Michel Desrosiers

Conseillère, siège #2

Carrol Haller

Conseillère, siège #3

Vacant

Conseillère, siège #4

Elizabeth Fee

Conseiller, siège #5

David Wilson

Conseiller, siège #6

Andrew J Pelletier

Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, et Responsable de l'accès aux documents

Benoit Tremblay

Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

Adjointe administrative

Marie-Pier Roy

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Mathieu Abran

Secrétaire – Réceptionniste

Sofia van Zuiden

Directeur aux travaux publics

Wade Morse

Journaliers aux travaux publics

Dany McKelvey

Scot Fergusson

Michael Deblois

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Lundi, mardi et jeudi : 8h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi : fermé

Vendredi : 8h à 12h30

Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) JOB 2CO

Courriel : info@northhatley.org

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : www.northhatley.org

Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou *4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

Le bureau municipal
sera fermé du
17 décembre 2022
au 2 janvier 2023
inclusivement.



Calendrier des séances du conseil 2023

Les prochaines séances régulières du Conseil
pour l'année 2023 seront:

9 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	11 septembre
3 avril	2 octobre
1 mai	6 novembre
5 juin	4 décembre
	13 décembre

Les réunions auront lieu à partir de 19 h 00 au
centre communautaire de North Hatley.
(3127, chemin Capelton)

Pour être informé des sujets présents aux ordres
du jour, inscrivez-vous à l'infolettre de la
Municipalité sur la page d'accueil du
www.northhatley.org

SAPINS DE NOEL

- Si vous pensez utiliser un sapin naturel, il est préférable de choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Toujours éteindre les lumières lorsque vous quittez votre résidence
- Installer le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur;
- Ne jamais décorer le sapin avec des chandelles
- Placer le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein
- Couper le tronc en biseau, même pour un arbre acheté coupé.
- La nouvelle coupe aidera l'arbre à absorber l'humidité

Collecte des sapins : 13 janvier



Pour un Noël blanc... et vert!

Bac à déchets :

- Guirlande (métallique et plastifiée)
- Papier d'emballage (métallique ou plastifié)
- Sacs-cadeaux (métalliques ou plastifiés)
- Lumières de Noël (revaloriser dans les écocentres)
- Sapin artificiel (revaloriser dans les écocentres)



Bac de compost :

- Nappe de papier souillée
- Serviettes de table en papier
- Vaisselle de carton **NON** plastifiée
- Vaisselle compostable identifiée comme telle

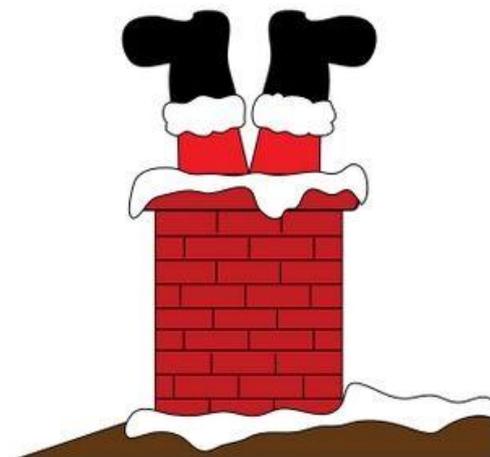
Bac de recyclage :

- Papier de soie
- Nappe en plastique (nettoyée et insérée dans un sac de plastique)
- Sacs-cadeaux de papier **NON** plastifiés (avec poignées de ruban ou cordon retirées)

Votre cheminée doit être propre pour le libre passage des gaz de combustion et... du père Noël!

Hâtez-vous si ce n'est pas déjà fait, faites ramoner votre cheminée... spécialement si vous chauffez en bois.

Le fait d'utiliser des bûches de ramonage ne remplace pas la nécessité de faire appel annuellement aux services d'un ramoneur professionnel. Le Service de sécurité incendie vous recommande de faire appel à un ramoneur certifié par l'Association des professionnels du chauffage.





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

NOS CONSEILS POUR LES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

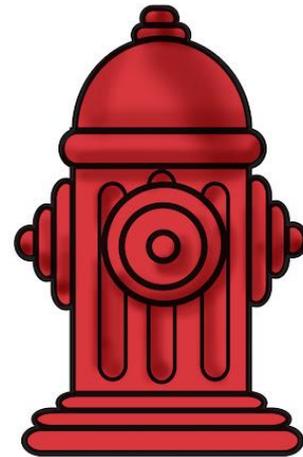
Quebec.ca/prevention-incendies

Rappels hivernaux

MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX BORNES D'INCENDIE

Le Service de protection des incendies et le Service des travaux publics tiennent à vous rappeler qu'il est important de ne pas obstruer les bornes fontaines (circonférence de 1 mètre autour) avec de la neige provenant de votre propriété.

En cas d'urgence, elles doivent être accessibles rapidement.



DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Nous vous rappelons qu'en vertu de la réglementation municipale, il est interdit de décharger la neige provenant de votre terrain dans la rue, sur les trottoirs, dans les fossés, dans le lac ainsi que sur les terrains appartenant à la municipalité.

Veillez également ne pas laisser vos bacs à ordures et à recyclage en bordure de la route afin de ne pas nuire au travail des déneigeurs et d'éviter le bris des contenants.

STATIONNEMENT DE NUIT

Nous désirons vous rappeler que selon le règlement # 2018-611, il est strictement interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics ainsi que dans le stationnement municipal durant la période hivernale à compter du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, entre 23 h et 8 h.

Les véhicules stationnés qui contreviennent à cette consigne seront remorqués aux frais du propriétaire et sont passibles d'une amende.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ce règlement.



Hors nos heures d'ouverture, il est toujours possible de contacter l'équipe des travaux publics en nous appelant au (819) 842-2754 et choisir l'option 1.



Seulement les contacter pour des urgences qui concernent les travaux publics (un bris d'aqueduc, une urgence climatique, etc.).

SERVICES AUX AÎNÉS



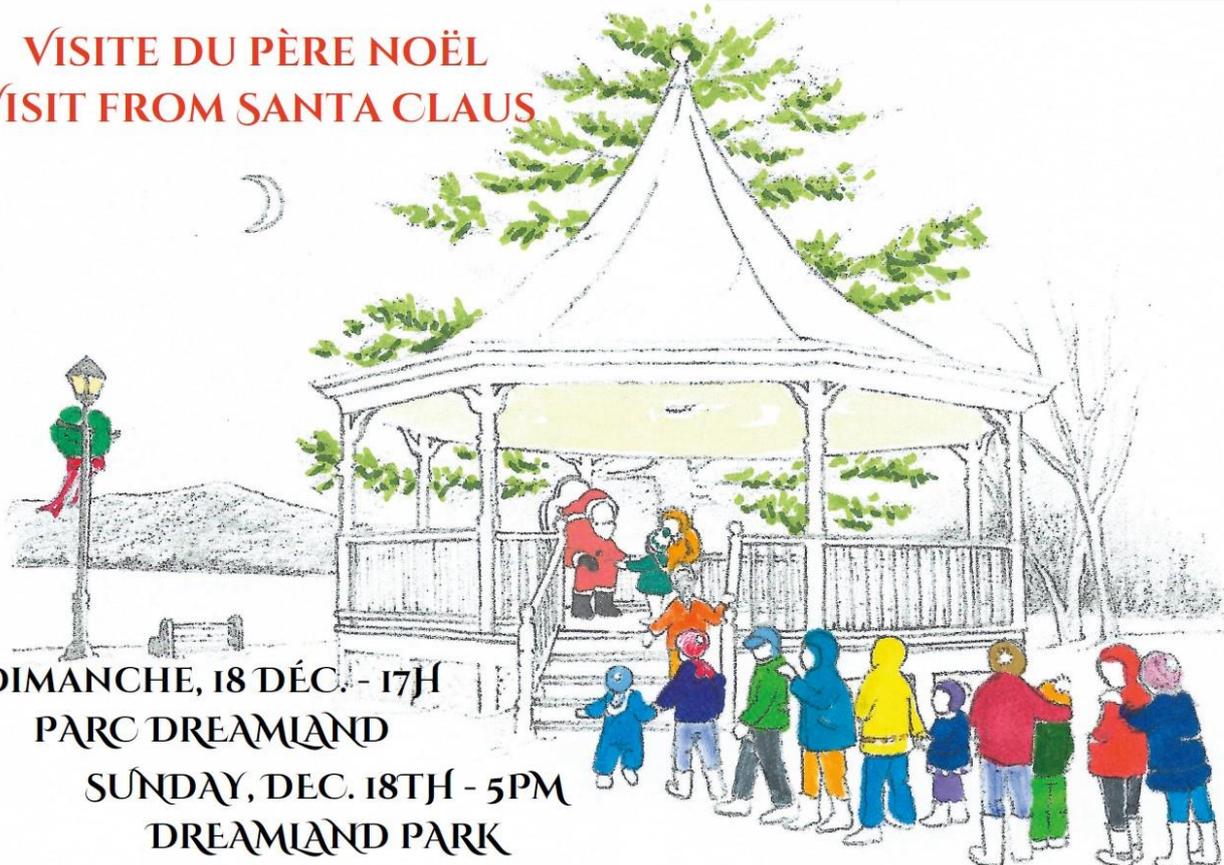
- Popotte roulante (Lundi & mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins de pieds
- Visites amicales
- Repas communautaire
- Évènements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches-aidants

Pour plus d'information, contactez l'Aide Communautaire au (819) 821-4779

Merci à Barbara Matthews pour le dessin.

VISITE DU PÈRE NOËL VISIT FROM SANTA CLAUS

DIMANCHE, 18 DÉC. - 17H
PARC DREAMLAND
SUNDAY, DEC. 18TH - 5PM
DREAMLAND PARK





Municipality of the Village of
North Hatley

Calendrier des collectes 2023

JANVIER						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FEVRIER						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

AOÛT						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DECEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

 Déchets et recyclage

 Matières putrescibles



Collecte de sapins : 13 janvier 2023

 Gros rebus : 13 juillet 2023, 5 octobre 2023



RÉSIDUS VERTS 19 mai 2023

Un mot de la mairesse

Avec la fin de l'année 2022 qui approche à grands pas, je veux profiter de l'occasion pour réfléchir à l'année qui se termine. Lorsqu'on pense aux temps des fêtes, on les associe souvent à la joie, aux rassemblements amusants et au temps de qualité passé avec nos proches. Après avoir moi-même vécu une année exceptionnellement difficile en raison d'une perte personnelle, je suis obligée de me rappeler que pour certains, c'est une période de l'année très difficile. Il peut s'agir de la santé, d'une perte ou du fait de se retrouver seul.

Si vous vous trouvez dans une telle situation, je tiens à vous rappeler que vous n'êtes pas seul. En tant que village, nous avons la chance d'avoir hérité d'une communauté si proche et d'un esprit de famille incroyable. Comme dans toutes les familles, il y a des moments difficiles. Mais au bout du compte, nous sommes une communauté incroyable qui prend soin les uns des autres.

Mon souhait pour ce Noël est que nous nous souvenions tous d'être gentils les uns envers les autres et que nous gardions à l'esprit que les mots ont un impact. Certains peuvent inspirer et encourager, tandis que d'autres peuvent détruire et blesser. Nous ne devons pas sous-estimer les circonstances privées que quelqu'un peut traverser.

Nous avons vraiment la chance de vivre dans un village aussi époustouflant. Il suffit de se promener pour ressentir tout l'impact de la beauté que nous avons la chance d'avoir chez nous. Étant donné que North Hatley fête son 125^e anniversaire, je me suis sentie extrêmement reconnaissante envers ceux qui nous ont précédés. Si la nature qui nous entoure contribue à la beauté du village, notre esprit communautaire contagieux est en grande partie dû à nos prédécesseurs. Rendons hommage à ces pionniers en continuant à être gentils les uns envers les autres, à respecter notre lac et son environnement, et à contribuer à cet endroit qui est le nôtre.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les citoyens qui ont généreusement donné de leur temps et de leur énergie, en s'impliquant activement dans les différents comités. Je tiens également à remercier les membres du conseil, y compris Nathalie Meunier et Sophie Brasiola. Votre travail acharné et votre dévouement à notre village ne sont pas passés inaperçus, et je vous en remercie. Enfin, je tiens à remercier le service des travaux publics et l'administration. Bien qu'il s'agisse souvent d'un travail sans merci, votre travail est absolument essentiel pour notre village. Après avoir été le témoin direct de leur dévouement l'année dernière, j'ai réalisé à quel point leur contribution est précieuse.

Je vous souhaite un paisible temps des fêtes et une nouvelle année pleine d'espoir. Puissions-nous tous trouver du réconfort dans les souvenirs du passé et nous réjouir d'en créer de nouveaux.

Marcella Davis-Gerrish